

Année universitaire 20...-20...

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(À remplir précisément pour la rédaction de la convention de stage)

N° étudiant : / / / / / / / / / / NOM : Prénom
 portable courriel (@) :
 Inscrit en L1 L2 L3 Filière :
 Centre de sécurité sociale: SMERRA LMDE Autres :
 Enseignant responsable de l'UE à laquelle est rattachée le stage:

Coordonnées de l'organisme d'accueil

Nom :
 Statut de la structure : N° SIRET : Code APE :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Pays :
 courriel (@) :

Responsable administratif, Directeur ou chef d'établissement (signataire de la convention)

M. ou Mme Prénom
 Courriel (@) :
 Service : Qualité du signataire :

Nom du service dans lequel le stage sera effectué :

Fonction du Maître de stage :

M. ou Mme Prénom

Adresse (si différente) :
 courriel (@) :

Stage

Thème du stage:.....
 Publics visés par le stage :
 Niveau d'intervention (intervenant en responsabilité, observateur, autres...) :
Date de début : / / / / / / / / **Date de fin :** / / / / / / / /
 Durée totale du stage : Volume horaire total du stage :
 Nombre d'heures par jour, de jours par semaine: heures par jour..... jours par semaine
 Préciser si le stagiaire doit être présent la nuit, le dimanche ou les jours fériés :

Adresse à préciser si le lieu du stage est différent de celui de l'organisme d'accueil

Code postal : Ville : Pays :
 courriel (@) :

Gratification :

Lorsque la durée du stage est inférieure ou égale à deux mois l'étudiant(e) peut percevoir une gratification, en entreprise privée ou publique, en association, sur le territoire français.

La gratification minimale obligatoire pour les stages supérieurs à 2 mois consécutifs est fixée à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale (31,1% du Smic brut). La gratification est due à compter du 1er jour du 1er mois de stage, elle est versée mensuellement.

Concernant les fonctions publiques et les EPA, une gratification au prorata des heures faites sur la base d'un maximum de 12,5% du plafond horaire de la SS est due pour un stage supérieur à 2 mois consécutifs et 40 jours de présence effective.

Cette dernière est fixée à euros brut par mois.

Modalités de versement de la gratification : Virement bancaire Chèque

Si le stagiaire bénéficie d'avantages en nature (gratuité des repas par exemple), liste des avantages offerts :

L'étudiant, date et signature

L'enseignant tuteur, date et signature

La structure d'accueil,
 cachet, date et signature